

Les Mémoires de M. Goron : Les indicateurs

Marie-François Goron

Marie-François Goron
Les Mémoires de M. Goron : Les indicateurs
1897

extrait le 19 aout 2026 des *Mémoires de M. Goron*, ici la
quatrième partie, chapitre III.

Dans le premier chapitre de ce livre, en parlant des dames qui venaient s'offrir à la Sûreté, comme auxiliaires, j'ai raconté qu'à toutes, invariablement, je répondais que la police criminelle ne pouvait avoir des auxiliaires attitrés, mâles ou femelles. C'est la simple logique.

Un agent secret attitré ne peut vivre des renseignements qu'il fournit, attendu qu'il est impossible à quelqu'un, vivant de la vie normale de tous, d'avoir, même une fois par semaine, un renseignement utile.

Pour la police politique, c'est une tout autre affaire.

Il n'est point indispensable de fournir des renseignements précis, attendu qu'ils sont difficiles à contrôler, et la conversation qu'un fonctionnaire a pu tenir dans un salon sur M. Félix Faure peut donner lieu à un rapport intéressant et apprécié.

En matière criminelle, au contraire, il faut des notes simples et nettes, attendu que leur véracité se trouve tout de suite contrôlée. Si un indicateur vient dire : « Y... a été tué par Z... », il faut d'abord qu'Y... soit assassiné et ensuite que Z... se trouve dans des circonstances telles qu'il puisse être l'assassin.

En réalité, l'indicateur criminel, qui peut donner d'utiles renseignements, doit vivre dans le monde des voleurs.

C'est, du reste, l'ancienne tradition.

Vidocq, qui fut le premier organisateur d'un embryon de service de Sûreté, employait d'anciens forçats.

Dans la pratique de la vie moderne, l'indicateur criminel de profession ne peut vivre longtemps de son métier. Au bout de trois ou quatre dénonciations, il sera très vite brûlé par ses camarades.

Pour la police, il n'y a d'indicateur vraiment utile que l'indicateur de hasard, l'individu qui, vivant dans les bouges fréquentés par les voleurs, entend parler d'un coup à faire et vient répéter à la Sûreté ce qu'il a surpris.

Mais, si cet indicateur d'occasion prend goût à la prime qu'on lui donne, lui aussi bientôt sera brûlé. Ses copains ne parleront plus devant lui... à moins qu'il ne devienne leur complice, et qu'il ne prenne sa part de tous les crimes qu'ils commettent.

On fut tout étonné d'entendre un discours très raisonnable, plein de bon sens, dans lequel les travailleurs, sans doute, maintenaient leurs réclamations, mais sans aucune menace et avec des assurances de dévouement à la République.

Le préfet félicita chaleureusement l'orateur et, la cérémonie terminée, il demanda quelques renseignements au commissaire central.

— Je suis tout étonné, dit-il, d'être accueilli dans ce pays, qu'on m'avait dit pénétré d'un si mauvais esprit, par un discours si sage ! Mais comment se fait-il qu'un simple ouvrier écrive aussi bien et soit aussi bon orateur ? car ce discours est très bien fait ?

— Je vous remercie, monsieur le préfet, de cette bienveillante appréciation, dit aussitôt mon ami le commissaire, mais ma modestie m'oblige à vous interrompre... C'est moi qui ai écrit ce discours.

— Comment, vous ? Mais alors, ce farouche révolutionnaire...

— Un simple indicateur que j'ai à mon service depuis quelques semaines.

Le préfet était homme d'esprit. Il rit beaucoup, et dit :

— Je vous autorise à donner à cet homme une gratification importante.

Mon ami le commissaire central, comme conclusion à ce récit, ajoutait que l'indicateur est toujours à la tête du parti révolutionnaire, et que maintenant les grèves ne sont plus dangereuses dans une ville qui, longtemps, passa pour la citadelle de la Révolution.

Cet indicateur-là n'appartient pas à la catégorie des provocateurs. C'est un conciliateur !

Si tous étaient comme lui, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes politiques !

La situation était si difficile que le préfet avait demandé son changement. Comme le département passait pour ingouvernable, le ministre hésita quelques jours avant de nommer son successeur.

Enfin celui-ci fut désigné ; c'était un vieux routier de la politique qui passait pour un malin, et avait fait élire un ministre dans un département où l'opposition semblait assurée du triomphe.

L'installation d'un nouveau préfet est toujours empreinte d'une certaine solennité ; mais dès que le jour de l'arrivée de celui-ci fut signalée, on fut tout à fait étonné dans la ville en apprenant que le chef du parti le plus avancé, — des révolutionnaires qui confinaient à l'anarchie, — avait demandé à être présenté, lui aussi, avec tout son état-major, au préfet qui venait, et à prononcer une petite allocution bien sentie, pour rappeler au représentant du gouvernement de la République qu'il devait s'occuper des intérêts des classes pauvres.

Le président du tribunal trembla quand il connut cette audace sans pareille des ennemis de l'ordre social. Le général commandant la subdivision demanda s'il fallait faire venir des troupes supplémentaires des garnisons voisines.

Cependant, le commissaire central déclara répondre de l'ordre, et fit comprendre qu'il serait maladroit de ne pas accepter le premier acte de déférence que les révolutionnaires consentaient à faire auprès des pouvoirs publics. Le secrétaire général qui avait l'intérim de la préfecture donna une place officielle au chef des révolutionnaires dans la réception, et il fut décidé qu'il parlerait le dernier.

Donc, voilà le nouveau préfet qui arrive.

Après tous les uniformes chamarrés, les juges, le tribunal de commerce, un groupe d'ouvriers en blouses très propres s'avance ; celui qui semblait le chef tire un papier de sa poche et se met à le lire avec une belle voix de baryton.

Vous pensez si tout le monde écoutait avec curiosité.

On s'attendait à une violence nouvelle, à une manifestation révolutionnaire semblable à celles qu'on avait vues déjà.

Dans ce cas, l'indicateur est un danger social s'il peut s'imaginer que sa délation le déchargera de toute responsabilité.

Du reste, le lecteur sait déjà comment je procédais toujours à l'égard des individus qui m'apportaient des renseignements sur des affaires auxquelles ils étaient mêlés. On sait comment j'ai arrêté Catusse, justement parce qu'il avait eu la fâcheuse idée de venir dénoncer ses complices. Toujours, j'ai agi ainsi.

Dès qu'un individu venait m'apporter un renseignement sur un vol, ou sur un crime, je commençais toujours par lui demander s'il n'était pour rien dans l'affaire. Si oui, quelle que fût l'importance de ses renseignements, je le fourrais froidement au bloc.

Il n'y a pas d'autre façon de procéder avec les indicateurs, sinon ils deviennent rapidement des provocateurs.

L'individu qui a dénoncé trois ou quatre fois à la Sûreté un vol important, que soi-disant il sait devoir être commis, et qui a ainsi carotté quelques pièces de 5 fr., finit par être gourmandé par les agents.

— Eh bien ! il ne vient pas vite, ton vol ? Pour quel jour c'est-il ?

L'autre va alors trouver Anatole de Montmartre et Bibi le Frisé, qui ne pensaient déjà plus au vol dont ils avaient eu l'idée, qui peut-être même étaient sur le chemin de la pénitence !

Il les eng..., il les pousse, les excite, et n'a de cesse que le vol soit commis.

Naturellement, les agents, postés sur la dénonciation de l'indicateur, cueillent les voleurs presque en flagrant délit. Et lui empoche 50 francs de prime, ce qui est monstrueux, et par-dessus le marché, tout à fait dangereux. Sans compter qu'en permettant à un malfaiteur d'acheter son impunité par une dénonciation, la police violerait manifestement la loi.

C'est pour cela que la question des indicateurs est une des plus délicates de la police.

D'un côté, il serait monstrueux que le complice d'un crime restât indemne, uniquement parce qu'il a vendu ses

camarades ; d'autre part, il est certains cas, comme celui du vol des lapins empoisonnés, dont tout Paris s'est occupé dernièrement, ou comme celui d'une bombe anarchiste, dans lesquels une dénonciation rend un si grand service qu'elle doit diminuer la responsabilité du criminel qui l'a faite.

Pourquoi donc, dans ce cas, la loi n'aurait-elle pas des dispositions spéciales, comme elle en a pour les faux-monnayeurs, par exemple ? Sans aller aussi loin que pour ceux-ci, — puisque les faux-monnayeurs ayant dénoncé leurs complices peuvent être exemptés de subir la peine à laquelle ils sont condamnés, — pourquoi la loi ne dirait-elle point que quiconque a fait une dénonciation utile à la société aura droit, dans une large mesure, aux circonstances atténuantes ?

Ce serait très simple, très juste, cela soustrairait la question des indicateurs à toute espèce d'arbitraire. La bonne administration de la police et de la justice aurait tout à gagner à cette franchise et à cette loyauté.

En matière politique, d'ailleurs, l'indicateur offre le même danger qu'en matière criminelle et peut-être même un danger plus grand encore.

Il devient vite provocateur, et, il le devient d'autant plus facilement qu'il lui est plus commode de tromper la police politique pendant plus longtemps.

Ce qu'il faut avoir le courage de dire, quand on n'a d'autre désir que de faire connaître la vérité, c'est que la tâche des hommes qui dirigent la police politique est encore plus difficile que celle des fonctionnaires qui s'occupent de la police criminelle.

Mon témoignage ici a d'autant plus de valeur que jamais je n'ai touché à la politique et que, toujours, je me suis renfermé dans la police criminelle, au point que, dès qu'une affaire prenait une tournure politique, le préfet avait toujours l'obligeance de m'en décharger.

Le chef de la Sûreté sait bien vite si l'individu désigné par l'indicateur est réellement un voleur ou un assassin. Il faut beaucoup plus de temps pour se rendre compte si l'homme signalé par un indicateur politique est réellement

« Ma grosse chérie, rien n'est découvert ; le *curieux* (le juge) barbote. Méfie-toi, cependant ; le *quart d'œil* (le commissaire) viendra bientôt faire une perquisition. *Carre* (cache) surtout les boucles d'oreilles ! »

Comme le seul moyen de découvrir ce subterfuge est de couvrir d'encre et de laver ensuite avec de l'eau la page entière écrite, il est impossible d'y avoir recours pour les douze ou quinze cents lettres envoyées chaque jour de Mazas.

Les escarpes peuvent donc correspondre impunément et se donner les renseignements les plus utiles pour tromper la justice.

Et je passe sous silence cent autres moyens, tels que les water-closets transformés en tuyaux acoustiques, dont j'ai déjà parlé à propos de l'affaire Catusse.

Les indicateurs donnent parfois bien du mal aux policiers, surtout quand ils deviennent de véritables provocateurs. Quelquefois aussi ils leur procurent de douces joies.

L'anecdote que voici, qui me fut contée par un de mes amis, ancien commissaire central dans une grande ville industrielle du centre, prouve même que ces joies, pour être discrètes, n'en ont pas moins parfois une saveur toute particulière.

Elles sont telles que seuls les grands politiques qui voient triompher leurs conceptions, ou les grands écrivains qui se voient admirer de la foule, peuvent en éprouver de semblables.

Or, dans la ville où mon ami était commissaire central, la situation politique était particulièrement délicate ; non qu'il y eût un parti bonapartiste ou un parti royaliste dangereux : tout le monde, ou presque tout le monde, au contraire, s'y intitulait républicain.

Mais il y avait une fraction républicaine révolutionnaire qui donnait un mal du diable à l'autorité.

À chaque instant, des députés socialistes venaient réchauffer le zèle de cette cohorte dévouée ; des grèves importantes et dangereuses avaient éclaté ; il y avait même eu des bagarres qui, pour un rien, auraient pu devenir sanglantes, comme à Fourmies.

Le garde républicain qui sommeille tranquillement près de la portière ne connaît d'autre mission que celle d'empêcher les tentatives d'évasion des prisonniers dont il a la charge ; pour le reste, il s'en soucie comme un poisson d'une pomme.

Les prisonniers en question peuvent échanger entre eux les renseignements les plus graves, se donner les indications les plus utiles, sans que le brave cipal s'émeuve un seul instant.

Et la voiture cellulaire n'est qu'un des mille moyens de correspondance que possèdent les détenus.

À Mazas, où il y a des centaines et des centaines de prisonniers, il est impossible au gardien-chef d'examiner soigneusement les bouchons de toutes les bouteilles envoyées aux prévenus par leurs familles ; c'est à peine s'il peut en prendre quelques-uns au hasard, et les ouvrir avec un couteau.

Or, les bouchons de bouteilles sont un des plus ingénieux moyens de correspondance.

Dans le monde spécial des escarpes, on connaît à merveille l'art de creuser un bouchon et d'y placer une lettre sans que personne puisse s'en apercevoir.

Comme on rend aux familles les bouteilles vides, avec leurs bouchons, bien entendu, la réponse du prisonnier est recueillie, avec autant de facilité qu'il en a eu lui-même à recevoir l'indication utile pour tromper le juge d'instruction.

Il y a encore un autre moyen de correspondance absolument infaillible : c'est non pas l'encre sympathique, que les prisonniers ne possèdent point, mais simplement la salive.

Le procédé est connu.

L'inculpé écrit une lettre banale que ne peut manquer de viser le directeur de la prison : « Ma chère maman, j'ai bon espoir ; le juge est très doux, et je suis sûr qu'il reconnaîtra bientôt mon innocence. Embrasse de tout cœur ma sœur chérie, et prie le bon Dieu qu'il daigne m'assister dans cette cruelle épreuve ! »

Entre les lignes le gaillard, qui connaît toutes les petites industries spéciales des prisons, écrit avec une plume neuve trempée dans sa salive :

un conspirateur qui veut changer la forme du gouvernement, un anarchiste qui a rêvé le bouleversement de la société, ou s'il a été l'objet d'une calomnie.

C'est pour cela qu'en politique le provocateur se cache facilement sous le masque de l'indicateur le plus adroit, celui qui, en apparence, donne les renseignements les plus intéressants et les plus utiles.

En matière criminelle même, je l'ai déjà dit, il faut au chef une certaine énergie pour ne pas laisser les indicateurs s'enhardir dans une scandaleuse impunité.

L'histoire suivante en est la preuve.

Un indicateur avait averti des agents qu'un coup était monté par une bande pour s'introduire chez un propriétaire du boulevard des Batignolles et dévaliser son coffre-fort.

Selon l'usage, cette dénonciation lui avait valu un certain nombre de pièces de cent sous, mais le vol ne s'exécutait toujours pas.

— Tu es un fumiste ! lui dirent les agents, tu n'auras plus un sou !

Trois jours après, l'homme revenait :

— C'est pour cette nuit ! dit-il.

Les agents, placés en embuscade autour de la maison, arrêtaient les voleurs au moment où ils sortaient emportant le produit de leur vol. Ils étaient trois ; deux seulement restèrent aux mains de mes hommes, le troisième trouva le moyen de s'éclipser.

Je n'aimais pas beaucoup que mes agents manquassent les bandits quand ils n'avaient qu'à les cueillir ; je les gourmandai, comme je le devais, d'avoir laissé ainsi partir un gaillard qui, peut-être, était le plus coupable des trois. Alors, l'agent, entre les mains duquel avait glissé le voleur, un jeune agent, me dit : « Monsieur le chef, j'ai cru bien faire en ne l'arrêtant pas ; c'était l'indicateur qui nous avait donné l'affaire. »

Ce pauvre débutant se faisait une idée singulière de la police, idée que le public partage, et qui est tout à fait fausse.

Quand j'appris la vérité, je fis rechercher immédiatement l'indicateur.

Arrêté quelques heures après, il fut écroué au Dépôt, à son grand étonnement.

Je le recommandai, comme il était nécessaire, au juge d'instruction, en racontant à ce dernier ce qui s'était passé et en lui montrant qu'il était évidemment le plus coupable de tous, puisque, après avoir eu sa prime de dénonciation, il avait pris sa part du vol.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, cet indicateur fut condamné à quelques années de travaux forcés.

Il ne les avait point volées, et c'est toujours ainsi qu'il faut procéder avec les soi-disant agents secrets, quand ils ne sont que les complices des gens qu'ils dénoncent.

J'ai toujours été implacable pour eux.

Quand je débutai à Neuilly, comme secrétaire, je ne me laissai point fasciner par un teneur de jeux indéliçats, qui me disait qu'il avait un *Condé*¹.

Lorsque je fus chef de la Sûreté, jamais je n'ai accordé à un indicateur une impunité que je trouve monstrueuse en pareil cas.

Ce qui rend plus difficile encore, s'il est possible, l'usage des renseignements fournis par les indicateurs, c'est que, lors même que ces renseignements sont exacts, il faut qu'ils soient suffisamment vérifiés par les constatations des agents pour que la religion des juges soit bien éclairée.

Il y a un mot, dans l'argot des agents, qui, à ce point de vue, est absolument typique :

« Il faut que l'homme soit fait bon », disent-ils. Cela signifie qu'il faut que l'homme soit arrêté dans des conditions telles qu'il ne puisse échapper à la condamnation, qu'il soit « bon » pour la prison, la réclusion, le bagne et même la guillotine.

Dans l'argot de la police et des malfaiteurs, « faire quelqu'un », cela veut dire l'arrêter. Ainsi, la nuit, quand vous passez sur les boulevards et que vous entendez deux filles qui, en causant entre elles, disent : « Tu sais, une telle a été faite à la porte de l'Américain », cela veut dire : « Une telle a été prise par les agents ». C'est l'équivalent de la gi-

Je suis persuadé d'ailleurs que si on voulait le leur imposer, les neuf-dixièmes des directeurs de prison refuseraient ce rôle.

Il est certain que lorsqu'un détenu vient les trouver pour leur faire sa confession, ils ne gardent pas dans leur tiroir les révélations qu'on vient leur faire. Mais ils sont si éloignés de toute complaisance policière, que ces révélations, ce n'est pas au chef de la Sûreté, c'est au juge d'instruction directement qu'ils les transmettent.

La vérité, c'est que beaucoup de prisonniers ont horreur de la solitude de la cellule, et demandent à être *doublés*. Dans quelques graves affaires, jadis, on leur mettait pour compagnons d'autres détenus qui étaient capables de donner des renseignements au service de la Sûreté.

Mais, aujourd'hui, tout le monde sait cela dans le public particulier de la police correctionnelle et de la cour d'assises, et les accusés se méfient des compagnons de cellule.

Donc, l'indicateur n'existe plus, en réalité, dans les prisons de Paris. À peine, de temps en temps, dans les maisons centrales, un prisonnier qui a obtenu les confidences d'un camarade écrit-il une lettre de dénonciation.

Mais, pour une qui est exacte, combien sont fausses, combien n'ont d'autre but que de donner à leur auteur l'occasion d'une petite promenade qui rompra la monotonie de la vie cellulaire !

Tout au contraire, dans les prisons de Paris, le détenu a trop de facilité pour correspondre avec ses complices et établir avec ses amis du dehors son plan de défense.

Ainsi il est impossible, dans une prison comme Mazas, où le nombre des détenus est si grand, d'organiser les départs en voiture cellulaire pour le Palais de Justice d'une façon telle que les inculpés dans une même affaire ne fassent jamais partie du même voyage.

Dans la pratique, tout au contraire, il arrive fréquemment que des complices du même vol, ou du même crime, se trouvent dans le même « panier à salade », et, durant le long trajet du boulevard Diderot au boulevard du Palais, peuvent s'entretenir tout à leur aise à travers la légère cloison qui les sépare.

1. Voir première partie : « De l'invasion à l'Anarchie. »

prisonniers, ce philosophe plein de bonté dont la mort m'a laissé tant de regrets.

Combien d'autres l'imitent !

Je citerai notamment un homme dont la bonté est proverbiale dans les prisons de la Seine, M. Meugé, ancien directeur du Dépôt, et aujourd'hui directeur de la prison de Saint-Lazare. J'ai vu un jour M. Meugé, pendant qu'il était directeur du Dépôt, prendre un fiacre à l'heure à ses frais et courir toute une journée pour essayer de faire remettre en liberté un ménage de pauvres gens arrêtés sur une fausse dénonciation d'un négociant de province, et dont l'innocence lui était apparue avec une netteté saisissante. M. Meugé n'hésita pas à aller chez le procureur de la République, qu'il prit au sortir de table pour l'implorer en faveur de ses protégés, — des protégés qu'il ne connaissait pas la veille, et auxquels il s'était intéressé uniquement parce qu'il lui avait semblé que leur cause était juste.

Je ne veux point oublier non plus un excellent homme, et un esprit charmant, M. Grosclaude, le père du spirituel écrivain que tout Paris connaît.

M. Grosclaude était contrôleur du Dépôt. Chez lui, le spectacle quotidien des misères humaines, loin d'amener cette dureté de cœur professionnelle, qu'on trouve parfois chez certains fonctionnaires, n'avait fait au contraire que lui donner une compassion plus grande pour les naufragés de la vie.

Cette compassion allait même si loin qu'il considérait les agents et le chef de la Sûreté presque comme des ennemis.

Son cabinet était ouvert aux réclamations des prisonniers, et il leur donnait des conseils.

C'est ainsi qu'il m'arriva, ne pouvant obtenir aucun renseignement d'un détenu, d'apprendre que M. Grosclaude lui avait dit :

— Méfiez-vous du chef de la Sûreté ! Il cherchera à vous tirer les vers du nez.

Vous devez penser si des hommes ayant cet esprit philosophique sont capables d'espionner ou de faire espionner leurs prisonniers !

golette des cafés-concerts « qui s'est fait chopper dans la rue ».

Bruant, de son côté, a fait une chanson sur « Monsieur le bon », l'inculpé que les agents ont fait bon pour les juges.

Cette difficulté de faire *bon* l'homme dénoncé oblige parfois les agents à suivre, pendant quinze jours ou même un mois, le voleur qu'ils savent être un professionnel du vol, dont la malhonnêteté ne peut être discutable un instant, mais qu'il faut arrêter presque en flagrant délit, pour que, sûrement, les magistrats se décident à le condamner.

J'ai vu des agents, avec une patience de chasseur, prendre un homme à sa sortie de prison et le suivre durant des jours et des nuits. Ils savaient que le libéré n'avait aucune ressource et, dès qu'ils l'avaient aperçu en compagnie d'autres individus qu'ils connaissaient, ou qui leur étaient dénoncés par des indicateurs, ils étaient certains que celui qui venait de quitter la prison était en train de tout préparer pour y rentrer plus sûrement ; néanmoins, ils ne l'arrêtaient pas et ils ne pouvaient l'arrêter, car ils n'avaient aucune preuve contre lui.

Ils le voyaient entrer dans une, dans deux, dans dix maisons, en compagnie d'un copain qui était évidemment un complice ; ils ne l'arrêtaient pas encore, sachant bien que, pour faire condamner un professionnel du vol, il ne suffit pas, parfois, qu'on ait trouvé sur l'homme arrêté des fausses clés et tout un matériel de cambrioleur.

L'idée criminelle ne suffit pas pour établir la culpabilité ; il faut encore qu'il y ait un commencement d'exécution du crime. La loi le veut ainsi, et elle a raison, car, si l'on poursuivait les gens pour les idées criminelles qu'ils ont pu avoir, on entrerait entièrement dans le régime de l'arbitraire, et les somnambules et les liseurs de pensées devraient remplacer les juges d'instruction pour mener à bien les affaires les plus graves.

Mais, dès que les agents attachés à cette poursuite voient leur gibier sortir d'une maison, emportant des paquets, ils s'élancent et lui mettent la main au collet.

Les voleurs sont *faits bons* ; ils sont pris en flagrant délit. Ils pourraient nier tant qu'ils voudraient ; la preuve maté-

rielle de leur culpabilité existe : les paquets d'objets volés suffisent à les confondre.

L'aventure arrivée à Girodot, un de mes agents les plus dévoués et les plus patients, mérite d'être contée, car elle prouve à quel point cette préoccupation de prendre le voleur en flagrant délit inspire de dévouement aux policiers.

La pensée qui les guide est la même que celle qui décide le chef de la Sûreté à laisser ses hommes cuisiner des prévenus pour obtenir d'eux des aveux formels.

Ce n'est, ni pour le chef, ni pour les subordonnés, une question d'amour-propre ; c'est, purement et simplement, pour tous, le sentiment du devoir, le sentiment qu'il faut accomplir du mieux que l'on peut la tâche qui vous est confiée.

Le chef sait, par expérience, que quelle que soit la culpabilité d'un accusé, quelles que soient les preuves réunies contre lui, il n'est vraiment coupable, pour l'unanimité de l'opinion publique, que le jour où il a avoué.

Nous en avons encore, aujourd'hui, un exemple frappant, et l'on entend tous les jours des gens discuter la culpabilité du capitaine Dreyfus. Il est vrai que pour celui-là le mystère est plus profond, car il y eut huis-clos, et s'il est possible de parler ainsi, huis-clos dans le huis-clos.

Mais j'en reviens à l'aventure de mon agent Girodot.

Un indicateur, dont il était sûr, l'avait averti qu'un gros coup allait être tenté contre une banque du quartier Saint-Vincent-de-Paul. Une bande de voleurs avait machiné un plan tout à fait original et digne de l'imagination de Gaboriau.

La banque était installée dans une vaste boutique, au rez-de-chaussée, et des complices des voleurs avaient loué un grand appartement situé au-dessus.

Une nuit, quand ils auraient bien pris toutes leurs précautions, ces complices devaient tranquillement soulever le parquet, faire un trou dans le plafond et descendre dans la boutique où, grave imprudence de la part des banquiers, personne ne couchait.

Une fois dans la place, ils ouvraient à leurs camarades, qui les attendaient au dehors, avec tous les outils pour des-

visage du marquis, cette belle assurance, cette certitude dans le succès qui, autrefois, le faisaient invincible.

Bien qu'il fût souriant toujours, je crus apercevoir comme un voile de tristesse sur ses yeux.

J'eus l'impression que c'était la dernière fois que je le voyais ; que celui qui partait ainsi pour servir son pays ne reviendrait plus... jamais !

J'aurais voulu avoir assez d'éloquence pour le convaincre qu'il ne devait point se fier aux talismans des infidèles !

Quelques semaines après, en ouvrant un journal, j'apprenais la mort glorieuse de Morès. J'éprouvai une sincère douleur de la disparition de ce vaillant qui pouvait se tromper parfois dans l'exaltation de son amour de la patrie, mais qui était un patriote sincère, tel qu'il n'en existe malheureusement pas assez.

Cette impression douloureuse était si profonde chez moi que, le lendemain, j'écrivais à madame de Morès une lettre pour lui demander à faire partie de l'expédition qu'on parlait d'organiser pour aller chercher les restes de son mari.

Ainsi, tout change. J'aurais voulu m'en aller au désert pour ramener la dépouille mortelle de celui que j'avais arrêté jadis !

On sait que l'expédition n'eut pas lieu, le corps de Morès ayant été tout de suite retrouvé.

Je ne veux point finir ce chapitre consacré aux indicateurs, sans parler d'une question sur laquelle le public a des idées tout à fait erronées.

C'est une vieille légende, que dans toutes les prisons les murailles ont des oreilles, et que là plus qu'ailleurs fourmillent les indicateurs.

Je ne connais pas du tout les prisons de province : il ne m'est donc pas permis d'en parler en connaissance de cause ; mais je sais fort bien que pour les prisons de Paris, la légende du public est absurde, et je n'ai point connu un seul directeur qui eût voulu se prêter au rôle de mouchard, indiqué par les traditions.

J'ai parlé déjà, l'autre jour, de M. Fabre, cet apôtre laïque, qui s'était dévoué à l'amélioration morale de ses

Mais j'avais un mandat très défini : j'avais l'ordre d'arrêter l'inculpé, et de saisir les épées qui avaient servi au duel.

Je n'avais pas à m'occuper du reste et je n'étais pas de ceux qui faisaient du zèle dans les affaires qui n'avaient rien à voir avec la police criminelle.

Une demi-heure après, nous arrivions à la Sûreté en voiture découverte.

Je laissai Morès dans une salle et passai dans mon cabinet, où j'avais quelques signatures pressées à donner ; quand je revins au bout de quelques minutes, je trouvai ce fougueux révolutionnaire, — au demeurant le meilleur enfant du monde — en train de faire une conférence à mes agents, qui l'écoutaient bouche bée.

Je n'oserais pas affirmer que dans sa harangue Morès n'ai point dit un peu de mal du gouvernement. Mais moi je n'ai rien entendu !

Depuis cette arrestation, j'ai vu Morès trois ou quatre fois, et jamais je n'oublierai la dernière.

J'avais quitté l'administration, et nous nous rencontrâmes chez un ami commun.

Morès avait alors déjà commencé cette tournée africaine qui devait lui coûter la vie. Après avoir passé tout l'hiver à Alger et à Tunis, il était revenu pour quelques jours à Paris afin de prendre ses dernières dispositions.

Nous causâmes longuement ; il me dit ses espérances, ses rêves, l'œuvre patriotique qu'il voulait mener à bonne fin, les moyens qu'il comptait employer pour cela.

Et comme je lui manifestais la crainte que les musulmans fanatiques et les pirates du désert, plus dangereux que les sauvages que j'avais rencontrés dans l'Amérique du Sud, ne lui barrassent la route :

— Oh ! me dit-il, soyez tranquille, j'ai un talisman.

Et il me montra une petite pierre sur laquelle étaient gravés des caractères arabes, et qu'il disait tenir du chef de la plus puissante des communautés religieuses musulmanes.

Je ne sais pourquoi, malgré l'assurance de Morès, malgré son talisman, j'éprouvai involontairement un serrement de cœur. Il me semblait que je ne voyais plus, sur le mâle

celler le coffre-fort et une voiture pour l'emporter s'il était impossible de le fracturer sur place.

Afin que le secret fût bien gardé, Girodot ne parla de cette affaire qu'à moi ; il fut décidé que l'on ne préviendrait ni le commissaire de police du quartier, ni les banquiers qui devaient être volés, ni les concierges de la maison.

Pendant un mois et demi, sous le froid et la pluie, Girodot eut la patience de guetter toutes les nuits. Deux agents qu'il avait choisis lui-même l'accompagnaient et tous trois restaient étendus jusqu'au jour sur des bancs qui se trouvaient heureusement tout près de la maison à surveiller.

Quand il pleuvait trop, ils n'avaient, pour se mettre à l'abri, que le seuil d'un chalet de nécessité sur lequel le toit en saillie formait comme une sorte de petite marquise.

Cela se passait en plein hiver.

On peut juger du courage qu'il fallut à ces trois hommes pour rester ainsi toutes les nuits, pendant un mois et demi, exposés à toutes les intempéries ; et cela, uniquement par sentiment du devoir, sans aucun espoir de récompense !

Le public, qui lit parfois dans les journaux des articles sur une arrestation arbitraire opérée par un agent, ignore le dévouement obscur et continu de ces soldats du devoir.

Le malheureux Girodot perdit, du reste, ses nuits et sa peine. Le succès ne couronna pas une si extraordinaire persévérance.

La nuit où le coup devait être fait arriva enfin, et les voleurs installés au premier étage se mirent consciencieusement à enlever le parquet et à trouer le plafond ; malheureusement, ils mirent à cette besogne une telle ardeur, qu'ils firent du bruit et réveillèrent le concierge.

Celui-ci, effrayé, sortit chercher des gardiens de la paix, et en voyant les uniformes pénétrer dans la maison, les voleurs qui faisaient le guet dans la rue disparurent comme une volée de moineaux. Le coup était manqué. On ne put mettre la main sur toute la bande à la fois, comme l'avait espéré Girodot ; il fallut se contenter des bandits pris en flagrant délit, au moment où ils allaient descendre dans la boutique par le trou fait dans le plancher.

Cette fois, l'indicateur n'avait point trompé Girodot, et, comme il n'était point complice des voleurs, il n'y avait qu'à le féliciter.

Mais une autre fois, j'ai été moi-même trompé par un indicateur dans des circonstances curieuses, qui montrent jusqu'où peut aller le danger des agents secrets, quand ils se croient assez forts pour duper la police.

Un vol très important avait été commis chez un fabricant de lorgnettes ; un indicateur, jusqu'alors inconnu, se présenta et donna un premier renseignement qui permit d'arrêter cinq ou six individus chez lesquels on retrouva des lorgnettes volées.

Peu de jours après, nouvelle dénonciation du même indicateur et nouvelles arrestations aussi fructueuses que la première.

J'étais intrigué par la précision des renseignements de cet homme. Il savait d'avance où l'on devait trouver les lorgnettes et il l'annonçait.

Enfin, il vint une troisième fois, et comme les deux premières il fut tout aussi catégorique. Deux jeunes gens qui n'étaient point des voleurs de profession, comme ceux que j'avais fait emprisonner jusqu'alors sur les dénonciations de l'indicateur, furent arrêtés.

Leur culpabilité était peut-être encore plus claire que celle des autres ; ce fut dans les poches de leur pardessus que l'on retrouva les lorgnettes, à leur domicile.

Néanmoins, ils niaient avec une telle énergie et un tel désespoir que j'en fus ému.

Sans qu'il s'en doutât, le dénonciateur fut l'objet d'une surveillance particulière qui, bientôt, ne laissa plus aucun doute.

Le principal coupable du vol était cet agent auxiliaire.

Pour détourner les soupçons et toucher les primes réservées aux indicateurs, c'était lui qui plaçait chez ceux qu'il voulait faire arrêter quelques-uns des objets qu'il avait volés ou aidé à voler.

Il avait fini par en mettre dans les poches des pardessus de pauvres diables qui avaient eu la malchance de faire sa connaissance.

Comme j'arrivais au premier étage, j'entendis un bruit de voix — et parmi ces voix il me sembla reconnaître celle du marquis, que je connaissais trop bien pour m'y tromper.

Plus de doute, c'était bien là !

Aussitôt, je frappai sans hésiter. Trois ou quatre voix se mirent alors à crier :

— Qui est là ?

J'ai toujours eu l'habitude de ne jamais dissimuler ma qualité.

— M. Goron, chef de la Sûreté.

J'entendis immédiatement la voix de Morès répondre :

— Il fallait donc dire que c'était vous !

La porte s'ouvrit au même instant, et je vis apparaître sur le seuil la figure du marquis, qui me dit en souriant :

— Me voici.

— Vous devez savoir ce qui m'amène, répondis-je. Je ne viens pas vous apporter mes félicitations : je suis chargé de vous emmener...

Puis, me tournant vers les deux amis de Mores, MM. Lamaze et Jules Guérin, ses témoins dans le duel de la veille, j'ajoutai :

— Monsieur Lamaze, mon collègue M. Véron est chez vous en ce moment : vous feriez bien d'aller l'y rejoindre ; et vous, monsieur Guérin, un autre commissaire de police doit être en train de fouiller dans vos papiers !

Ces deux messieurs me remercièrent des renseignements que je leur donnais et partirent rejoindre les commissaires de police qui les attendaient chez eux ! Nous restâmes seuls, Morès et moi.

— Vous n'avez pas amené d'agents, au moins ? me dit-il.

— Je n'ai que mon secrétaire avec moi.

— À la bonne heure ! Vous me connaissez !

Nous causâmes quelques instants. Morès me montra même sa collection de cannes d'entraînement ; puis, à ma prière, il me remit les épées qui avaient servi au duel et que j'étais chargé de saisir.

Il y avait là aussi un tas de brochures et de papiers, que Morès fut un peu étonné de ne pas me voir saisir, et qui auraient peut-être bien fait l'affaire des *autorités supérieures*.

— Non, monsieur, je ne le connais pas.

Et il me fut impossible de rien obtenir de plus de ce fidèle cerbère.

Pendant une demi-heure, j'essayai en vain de tous les moyens pour le faire parler. J'employai la douceur, les promesses d'abord, les menaces ensuite, rien n'y fit. Les pièces de cent sous, même, qui délient tant de langues et ouvrent tant de portes, ne lui produisirent aucun effet. Ce concierge avait vis-à-vis de ses locataires une fidélité tout à fait extraordinaire.

Il me semble bien que, sachant qu'il était employé dans une grande administration de l'État, j'allai jusqu'à le menacer de le faire mettre à la porte s'il continuait à ne pas me dire la vérité. Oui, je dois avouer que je poussai la *rosserie* jusque-là, et ces Mémoires n'auraient pas d'intérêt s'ils n'étaient sincères.

Cette dernière menace, du reste, fut aussi vaine que les autres, et l'excuse de ma rouerie, que comprendront tous les chasseurs, c'est qu'il me fallait absolument Morès.

Je sortis cependant de la maison, bredouille, très vexé, et me demandant ce que j'allais faire.

À ce moment, j'aperçus un de mes agents qui passait par hasard sur le boulevard. Je l'appelai et lui ordonnai de prendre bien vite une voiture, d'aller à la Préfecture et de savoir, au cabinet du préfet, si l'on m'avait donné exactement le numéro de la maison, s'il n'y avait pas une erreur dans l'indication fournie.

Pendant que mon agent s'acquittait de sa mission avec la plus grande rapidité possible, mon secrétaire et moi nous faisions les cent pas devant l'immeuble, dont, du reste, nous ne vîmes sortir ni le marquis de Morès, ni aucun de ses amis.

Enfin, mon agent revint.

— Chef, dit-il, le renseignement est bien exact ; c'est ici que se trouve le marquis de Morès.

Cette fois, j'étais décidé à tout ; je rentrai dans la maison, résolu à visiter l'un après l'autre tous les étages. Tant pis, si je faisais quelques gaffes ! j'en serais quitte pour m'excuser après.

Encore un malheureux agent secret que j'ai fait envoyer au bain, où il peut apprendre que pour voir clair la police n'a pas toujours besoin de lorgnettes.

Ces quelques anecdotes sur les rôles divers que jouent les indicateurs dans les affaires criminelles où l'on peut toujours, je le répète, parvenir à contrôler leurs renseignements suffisent à montrer ce que peuvent être les agents secrets dans la politique.

Il y en a eu dans tous les temps, même à Athènes et à Rome, où les délateurs sous les Césars faisaient de scandaleuses fortunes en obtenant de l'empereur les biens de la victime qu'ils lui livraient.

Toutes les recherches historiques opérées depuis quelques années ont même fait découvrir que, sous l'ancien régime, des personnages appartenant à la meilleure noblesse acceptèrent de faire ce métier, qui de nos jours ne jouit pas d'une grande estime.

On sait maintenant qu'un M. de Rochefort, qui était pourtant un viveur, aimant avant tout les jolies filles et la bonne chère, consentit à s'enterrer dans un couvent de Franciscains et vivre une année de jeûnes et de pénitences, uniquement pour procurer à Richelieu quelques renseignements dont il avait besoin pour faire tomber la tête de M. de Chalais.

La *Revue rétrospective* a retrouvé également que le rédacteur des notes du lieutenant de police Feydeau de Marville était le chevalier de Mouhy².

C'était un piquant écrivain, une sorte de reporter au service de la police, qui prenait au vol les conversations sur les places publiques, dans les églises, les cafés, les théâtres, et même chez les particuliers qui l'invitaient.

On a retrouvé à Carnavalet cette amusante gazette, dont la *Revue rétrospective* a publié des extraits curieux.

Le chevalier donnait cette anecdote sur Voltaire :

« Voltaire compta, hier, trente mille livres pour les vivres dans lesquels il est intéressé sous le

2. L'éminent écrivain qui a fait cette découverte est M. Paul d'Estrée, rédacteur en chef de la « Charente-Inférieure. »

nom de son laquais Lambert. Il n'y a pas longtemps qu'il plaça pareille somme sous un autre nom. Il n'y a, dit-on, point de juif qui sache tirer meilleur parti de son argent. »

Et cette autre sur mademoiselle Clairon :

« Les comédiens français donnèrent, hier, *Ariane*, où madame Clairon ravit d'admiration. La chronique dit que, dans une même matinée, elle a eu deux messages de cent louis chacun pour un souper, qu'elle avait d'abord hésité sur la préférence et, qu'ensuite, elle s'était décidée pour tous les deux. »

Le chevalier de Mouhy avait de l'esprit, et sa collaboration était bien précieuse à Feydeau de Marville, qui obtenait de gros succès auprès de Louis XV, en lui lisant ces chroniques amusantes ; mais le chevalier avait de gros, et trop fréquents besoins d'argent. Il vendit un duplicata de ses gazettes au cardinal de Tencin, au maréchal de Richelieu et à d'autres grands seigneurs.

Feydeau de Marville, vexé de ne plus pouvoir s'attribuer la paternité de ces rapports alertes et piquants, cassa le chevalier aux gages, et le mit à la Bastille, pour l'empêcher de commettre des indiscretions dangereuses.

De notre temps, il y a encore des gentilshommes qui fréquentent le préfet de police, et, tout comme le chevalier de Mouhy, touchent à la préfecture des pensions ; on dit même que certains en touchent de grosses.

Je me souviens d'un monsieur très correct, que nous avions l'habitude de rencontrer dans l'escalier du préfet. Il était toujours mis avec une élégance irréprochable et savait saluer avec une politesse de grand seigneur. Tout le monde le connaissait dans la maison. Il y avait si longtemps qu'il y venait !

On m'a raconté qu'il était entré comme agent secret au service politique, au commencement du Second Empire. Il surveillait alors les légitimistes.

au milieu de mes agents sans en convertir la moitié à ses idées !

Comme on savait que je le connaissais, ce fut donc moi qui fus chargé de l'arrêter, le lendemain de ce duel malheureux où il avait tué le capitaine Mayer.

Peut-être, par un de ces caprices d'enfant gâté dont il était coutumier, Morès avait-il voulu faire la nique à la police en se cachant.

Mais moi, qui avais justement quelques côtés de son caractère, je ne pouvais pas sentir qu'on me fit la nique, et, quand j'étais chargé d'une mission, j'avais horreur de revenir bredouille.

D'un autre côté, je dois le dire, je n'avais aucune inquiétude sur le sort de Morès, et je savais bien que son arrestation ne serait que de pure forme. J'étais bien certain que le duel dans lequel il avait tué son adversaire ne pouvait avoir été que loyal.

Un homme qui, à tort ou à raison, passait alors pour un agent secret, avait prévenu que le marquis de Mores possédait un bureau boulevard Pereire, sous un faux nom. J'ai oublié le numéro du boulevard et le faux nom ; mais mettons Poirrier, pour la commodité de ce récit.

C'était donc un indicateur occasionnel, ou de profession, je ne saurais affirmer au juste sa qualité, qui avait indiqué la retraite de Morès.

Sachant donc que le célèbre marquis habitait boulevard Pereire, sous le nom de P..., je mets mon mandat dans ma poche, et file simplement avec un de mes secrétaires.

Me voici dans la maison indiquée, à la porte de la loge du concierge.

— Monsieur P..., s'il vous plaît ?

— M. Poirrier ? connais pas !

— Comment ! vous ne connaissez pas M. P... ! Mais alors vous connaissez très certainement le marquis de Mores ?

— Pas davantage, répond le concierge avec un grand sang-froid ; le marquis de Morès, n'est-ce pas ce monsieur dont il est question dans les journaux, et qui a tué hier un officier juif ?

— Parfaitement ; il habite cette maison.

tion firent quelques articles pour blâmer la brutalité du gouvernement.

L'opinion s'est retournée, et j'ai fait comme elle, maintenant que je me suis tout à fait soustrait aux habitudes administratives, et que je fais partie du bon public. J'ai été ému, comme tout le monde, en lisant le récit de la mort douloureuse de ce petit prince sur la terre d'Afrique, et le récit des infortunes de sa veuve et de son enfant.

Je me suis demandé, après tout, quelle nécessité il y avait d'envoyer cette pauvre petite poupée jaune, paraissant incapable de faire du mal à qui que ce fût, expirer loin de tout ce qu'il aimait, sur cette terre d'Algérie si inclemente aux hommes de sa race.

Les nécessités de la politique m'ont apparu bien vilaines et bien inhumaines.

Une fois de plus, je me suis félicité d'avoir eu toute ma vie l'horreur de ces choses, qui laissent un si mauvais souvenir même à ceux qui, comme moi, n'y ont touché que du bout des doigts, et alors seulement qu'ils étaient contraints d'obéir aux ordres de leurs chefs.

Pendant que je rappelle « mes souvenirs semi-politiques », je veux noter au passage une affaire qui m'a laissé également une saisissante impression, non par elle-même, mais en raison de ce qu'est devenu par la suite son principal héros, — affaire du reste qui se rattache étroitement à cette question des indicateurs dont l'histoire du petit prince annamite m'a éloigné un instant.

Paris n'a pas oublié ce pauvre Morès qui s'en est allé se faire massacrer par les Touaregs, et qui fut si longtemps l'enfant gâté des Parisiens, qu'il avait su gagner par ce charme irrésistible qui était en lui.

Personne ne lui en voulait de ses violences, pas même ceux qui l'arrêtaient et le condamnaient !

Je l'avais connu à la suite de quelque réunion publique bruyante, ou de je ne sais plus quelle manifestation violente du Premier Mai, où il avait été arrêté, et j'avais gardé le meilleur souvenir de cette nature si franche, si loyale, de ce singulier prisonnier, qui ne pouvait rester deux heures

Quand l'Empire fut tombé, il resta agent secret de la République, et l'on disait qu'il avait la surveillance des bonapartistes.

C'était un vieillard très vénérable, et, à en juger par le train qu'il menait, la pension que lui faisait le préfet devait être assez grosse.

Les indicateurs sont bien mieux rétribués, on le voit, au service politique qu'au service criminel.

Cependant, même au service criminel, on donne encore aux indicateurs des primes bien supérieures à celles que touchent les agents.

Depuis quelques années, des circulaires successives ont encore supprimé la plupart des primes attachées à la découverte de certains délits. Les primes de mandat d'amener sont encore payées aux agents sur le tarif de 1811 ! Toutes ces primes de capture sont centralisées dans la même caisse et on les partage entre tous les agents ; cela fait à chacun d'eux environ 40 francs par trimestre.

La première des réformes de la police devrait être d'améliorer le sort des agents. Il est impossible de laisser ces malheureux gagner à peine 2,000 francs par an, tout compris, et toucher 50 francs de prime quand ils font une action d'éclat, dans une société où, peu à peu, par une sorte de loi économique à laquelle il n'est pas permis de se soustraire, tous les salaires augmentent chaque année en raison directe de l'augmentation du prix de la vie.

Si voulez avoir une police criminelle sérieuse, si vous voulez avoir des agents habiles, passionnés pour leur métier, donnez-leur une situation en proportion avec la responsabilité que vous faites peser sur eux.

La comparaison avec la police anglaise suffit à montrer, à ce point de vue, combien la France comprend mal l'importance d'avoir une police dont les agents ne tirent pas *le diable par la queue*.

Je me suis rencontré bien souvent à Londres avec des agents anglais, simples inspecteurs principaux, qui avaient des appointements égaux à ceux des grands chefs parisiens.

La réglementation des primes données aux indicateurs, la loi autorisant le juge à accorder des circonstances atténuantes aux dénonciateurs dans certains cas que j'ai indiqués, et l'amélioration immédiate du sort des agents, voilà des réformes que la police de l'avenir ne peut négliger, et qu'il est de l'intérêt de tous de voir appliquées le plus vite possible.

J'ai cent fois répété, depuis le commencement de ces Mémoires, que j'avais horreur de la politique et que le plus grand témoignage d'affection que me donnèrent mes chefs fut de m'en laisser éloigné.

Malgré cela, il est toujours des nécessités de métier et, au cours de cette dernière partie, je serai amené à raconter comment j'ai dû parfois, dans certaines affaires touchant à la politique, remplir mon office de magistrat.

Mais un des souvenirs les plus saisissants de ces incursions involontaires sur un terrain qui me répugnait fut l'expulsion de ce pauvre petit prince annamite Duong-Chacr dont les infortunes, depuis, ont justement ému les journalistes.

Et je cite ce souvenir pour bien montrer à quel point le magistrat de police, qui doit remplir scrupuleusement la mission dont il est chargé doit rester ignorant des mobiles qui ont dicté les actes qu'il exécute.

On s'est beaucoup intéressé depuis, et l'on a sans doute eu raison, au souvenir de ce pauvre petit prince exotique, dont la veuve et l'héritier vivent misérablement dans un hôtel meublé de la rive gauche.

Mais quand je reçus l'ordre de l'expulser, je me contentai d'écouter ce que me dirent mes chefs, qui l'accusaient d'être un ennemi de la France, et d'obéir, comme je le devais, aux ordres qui m'étaient donnés.

Il était bien petit, bien mince, bien chétif, ce prince asiatique que j'allai chercher dans une maison meublée de la rue Jacob ; et quand il protesta contre son expulsion avec une indignation extrême, quand, en montant dans le fiacre qui l'attendait devant la porte, il agita sa croix d'officier de la Légion d'honneur, criant dans son baragouin : « Moi, ami

de la France... » c'est à peine si quelques badauds s'arrêtèrent.

Il n'avait point l'envergure nécessaire au drame : il semblait plutôt fait pour la comédie.

Il s'apaisa bientôt, et doucement, dans son langage difficile, cherchant les mots pouvant expliquer sa pensée, il voulut me faire comprendre qu'il était victime des intrigues de fonctionnaires français en Annam, dont j'ai oublié les noms, lesquels n'avaient eu qu'un but : le brouiller avec son père.

Peu à peu, il se résignait au sort qui lui était fait ; il parlait, avec une douceur émouvante, de sa situation, de sa famille, et je n'ai jamais oublié ce trait de mœurs curieux qu'il nous conta :

Il nous dit qu'il était le fils du roi Norodom et de la mère de ce dernier : de sorte qu'il était à la fois le fils et le petit-fils de sa mère, le frère et le fils de son père.

Il paraît qu'en Annam l'inceste n'existe pas ; mais ces habitudes d'Extrême-Orient doivent mettre un trouble singulier dans les relations de famille, chacun ayant avec ses ascendants ou ses descendants des liens de parenté multiples et différents.

C'est, je crois, la seule chose intéressante que me dit le petit prince Duong-Chacr.

À la gare de Lyon, je le remis aux deux agents qui devaient le conduire jusqu'en Algérie, d'où est parti son petit cercueil pour le pays de ses pères.

À cette époque-là, je le confesse avec sincérité, cette expulsion, si rapide et même brutale qu'elle fût, — puisque nous forçâmes le petit prince à prendre le premier train pour Marseille, — ne me laissa qu'un souvenir à peu près indifférent. J'étais étonné seulement qu'il fût officier de la Légion d'honneur, puisqu'on disait qu'il était un ennemi de la France ; je pensais qu'on ne devrait point, même à titre étranger, ainsi prodiguer le ruban rouge aux adversaires de la patrie.

Il faut le dire aussi, l'opinion publique qui, depuis, s'est si vivement intéressée à la veuve et au fils du prince proscrit, accepta fort bien son expulsion ; c'est à peine si quelques journalistes ayant la spécialité de l'opposi-